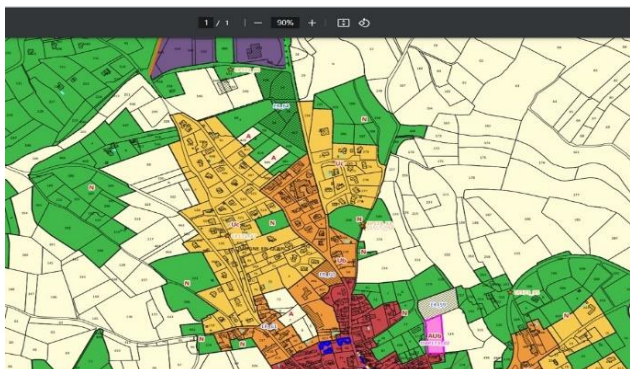




L'urbanisme, ou penser l'avenir de Limogne



La rédaction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal est une opération longue et complexe. L'équipe municipale de Limogne en Quercy, complétée en 2021 après les événements qui ont eu lieu à ce moment-là, s'est mise au travail dès sa prise de responsabilité. Le retard a été vite rattrapé. C'était sans compter sur l'épidémie du COVID.

Aujourd'hui, parvenus à la phase finale, l'accès au projet est ouvert aux habitants, via internet, depuis octobre 2023 et ils peuvent obtenir des éclaircissements auprès des élus ou envoyer leurs remarques et réclamations au service de la communauté de communes.

Par rapport au PLU communal en place, la réduction des surfaces « constructibles » est importante. Ceci répond aux obligations légales. L'accent est mis sur la résorption des « dents creuses », ces espaces libres entre deux constructions existantes.

Un panel de logements pour tous les besoins

Les élus de Limogne ont à cœur d'offrir aux habitants actuels et à venir, un panel de réponses à leurs besoins de logements. C'est pourquoi, en plus de l'existant, le projet de 10 logements de Lot Habitat va créer une offre de logements neufs à loyer modéré. S'ajouteront dans les 2 ans à venir, des projets de construction et de rénovation en appartements de plain-pied ou pas, neufs ou rénovés, mis à disposition par des propriétaires privés. Cette catégorie pourrait atteindre la dizaine si les porteurs de projet arrivent à la finaliser. A ceux-là, il faudra ajouter

la possibilité de 8 à 10 emplacements en cours de préparation pour l'accueil du « hameau léger ». Le PLUI a prévu la possibilité de créer plus tard une zone où s'installeraient des constructions adaptées à des personnes très âgées, dans un cadre de semi collectifs avec accompagnement. Ajoutons la possibilité de changer de destination des granges a été prévue dans les hameaux. Ainsi, à Limogne, on pourra trouver le logement qui convient par sa taille, son environnement, en bon état et à un prix adapté aux revenus du ménage.

Les vacants : une plaie dans les bourgs

Au final, on pourrait en rester là, si les appartements ou maisons, aujourd'hui vacants et parfois vides, étaient rénovés par les propriétaires actuels, par leurs héritiers ou par des acheteurs. Mais la municipalité se heurte au droit de propriété qui fait qu'une bonne dizaine de locaux situés dans le bourg sont à l'abandon alors que les besoins existent. On nous incite à surtaxer ces propriétés. A cette heure, cette possibilité a été repoussée pour privilégier la pédagogie dans le dialogue constructif, mais l'idée, elle, n'est pas repoussée. C'est l'intérêt commun qui est en jeu. Et la rénovation de ces maisons améliorerait l'aspect extérieur dans les rues du village. En somme, tout le monde en profiterait !

De la place pour les artisans

La zone de Rigounenque est complète ; un nouvel espace sera proposé. Ceci n'est pas du seul ressort de la commune et nous avons tout fait pour obtenir la prise en compte de ce projet. C'est ainsi que le conseil municipal entend développer ce village que nous aimons tous et que d'autres rêvent de visiter et d'habiter. Nous en avons la preuve chaque semaine et serons heureux de les accueillir.



URBANISME : communiqué important

Extrait pour Limogne en Quercy

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LALBENQUE LIMOGNE ET ABROGATION DES CARTES COMMUNALES

Par arrêté en date du 12 février 2024, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne (CCPLL) a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la CCPLL et à l'abrogation des Cartes Communales de Bach, Berganty, Cénevières, Crégols, Cremps, Escamps, Esclauzels, Laburgade, Lugagnac, Montdoumerc, Varaire, Vaylats, Vidaillac.

Par décision n°E23000162/31 en date du 14 décembre 2023, Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Toulouse a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Marc CHOUCAVY, en qualité de Président, Monsieur Christian NIVAL et Monsieur Jacques GAURAN en qualité de membres titulaires, Monsieur Pierre FAURE, en qualité de membre suppléant.

L'enquête se déroulera du lundi 25 mars 2024 à 9h00 au mardi 30 avril 2024 inclus à 12h00, date et heure de clôture de l'enquête, pour une durée de 37 jours consécutifs. Le siège de l'enquête publique est fixé au siège de la CCPLL : Maison communautaire, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque. L'ensemble du dossier soumis à enquête publique unique sera mis à disposition du public : au siège de la CCPLL sur un support papier et sur un poste informatique dédié ; sur le site internet de la CCPLL : cc-lalbenque-limogne.fr ; dans les mairies des 23 communes membres seront disponibles le règlement écrit et graphique (zonage de la commune concernée) sur support papier.

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à disposition du public pour recevoir ses observations lors des permanences suivantes :

Date lieux et horaires : le lundi 25/03/24 de 14 h à 17 h ;

et le lundi 29/04/24 de 9 h à 12 h ; à Limogne-en-Quercy à la Mairie.

Toute personne souhaitant rencontrer un commissaire enquêteur peut se rendre à l'une des permanences de son choix, sur RDV le matin de 9h à 11h et l'après-midi de 14h à 16h. Les créneaux de 11h à 12h et de 16h à 17h sont sans RDV. **Le public pourra déposer ses requêtes et contributions, pendant la période d'enquête publique du lundi 25 mars 2024 (9 h 00) jusqu'au mardi 30 avril inclus (12 h 00) :**

- Sous format électronique, sur le registre dématérialisé sécurisé dédié à l'enquête publique unique, à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/5190>

- Sur les registres papiers d'enquête, établis sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par les membres de la commission d'enquête ouverts au siège de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque Limogne, ainsi que dans les 23 communes membres, aux jours et heures d'ouverture habituels

- Par courrier électronique à l'adresse mail suivante : enquete-publique-5190@registre-dematerialise.fr

- Lors d'un rendez-vous avec un commissaire enquêteur fixé depuis <https://www.registre-dematerialise.fr/5190> ou par téléphone (secrétariat de la CCPLL : 05 65 24 22 50) ou sur un créneau sans rendez-vous

- Par courrier adressé à Monsieur le Président de la commission d'enquête, Communauté de communes du Pays de Lalbenque Limogne, Maison Communautaire, 38 place de la Bascule, 46230 Lalbenque avec une réception avant la clôture de l'enquête. Il ne sera pas tenu compte des observations et des propositions émises par d'autres voies que celles indiquées ci-dessus et en dehors de la période d'enquête publique unique réalisée du **lundi 25 mars 2024 à 9h au mardi 30 avril 2024 à 12h**. L'ensemble des observations et des propositions du public formulées par n'importe quel des cinq moyens listés ci-dessus sera consultable par le public sur le registre dématérialisé d'enquête publique unique.

A l'issue du délai fixé à 30 jours à compter de la clôture de l'enquête publique, Monsieur le Président de la commission d'enquête transmettra son rapport d'enquête unique ainsi que ses conclusions motivées sur chacun des projets soumis à l'enquête publique unique au Président de la communauté de communes et seront tenus à disposition du public pendant un an dans les mairies et au siège de la CCPLL et sur son site internet.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLUi arrêté sera ajusté pour tenir compte des avis des personnes publiques associées et consultées, des observations du public formulées pendant l'enquête publique et du rapport et conclusions de la commission d'enquête. Le PLUi et l'abrogation des cartes communales seront ensuite soumis pour approbation au Conseil Communautaire.

Pour les horaires des autres communes, consulter les affiches et sites internet.

Mon adresse change ? (peut-être)

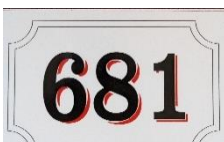
C'est une obligation légale pour toutes les communes de gérer les adresses. Il en va de la garantie pour nos nombreux commerces, nos artisans, d'être bien référencés. Un accès rapide, c'est pour chacun plus de sécurité pour les livraisons, mais aussi pour les secours aux habitants.

Un décret du 11 août 2022, fixe les modalités et les délais pour la mise à jour des données relatives à la dénomination des voies et à la numérotation des maisons. Le 1^{er} juin 2024 pour Limogne.



La loi encourage également la préservation de la richesse des noms de voies et lieux-dits, en permettant l'inclusion des langues régionales en plus du français. En ce qui concerne le numérotage, les communes ont la liberté de choisir entre un format classique ou métrique, selon leurs besoins. La commune de Limogne en Quercy a choisi la numérotation métrique : chaque numéro affiche la distance à partir du début de la voie. Cela permet d'intercaler de nouvelles constructions sans changer les numéros existants.

La mairie communiquera par la suite et par courrier aux propriétaires concernés par une modification d'adresse, l'attestation de la nouvelle dénomination si besoin et le nouveau numéro. Il leur appartiendra de diffuser l'information auprès des divers correspondants.



Important : la commune prend en charge la création des panneaux de rue et des plaques de numéro. La pose

des numéros est à la charge du propriétaire.

L'état de l'urbanisme en 2023

Décl. préalables : 29 ; 18 accords, 9 refus, 2 annulations

Permis de construire : 13 ; 11 accords, 2 refus

Certif. d'urbanisme : 7

La prise en compte des désirs des habitants n'est pas toujours facile : par exemple, les numéros pairs sont toujours à droite dans le sens de la numérotation.

Des voies nouvelles sont nommées, y compris dans certain cas sur des voies privées desservant plusieurs habitations. C'est le cas chez la famille Carrière ou Rigal par exemple.

Réunion publique à propos de « l'adressage » le 21 mars à 20 h, la Halle

Quelques particularités : au Mas de Couderc, il a été décidé de prolonger la Route du mas de Couderc en la faisant contourner l'intérieur du Mas dans le sens qui était déjà en place ; mais les numéros changent.

Des nouveautés : création de la rue Mona Ozouf qui traversera la nouvelle zone d'habitation de Lot-Habitat, jusqu'à la pharmacie nouvelle et la place du Quercy, nom donné au grand parking.

Il va sans dire que personne ne peut s'arroger le droit de se créer une adresse sur le territoire de la commune et que les adresses « autocrées » n'existent pas.

Michel Ortalo-Magné
Adjoint au maire




C'était le 23 février 2024 : la passation de commandement entre Gérard Morel-Bassoul et Fabrice Mercadier.

Un moment d'émotion pour tous, qui s'est déroulé en deux temps. Pour la cérémonie officielle sur la désormais place du Quercy, c'est une pluie battante qui a couvert les nombreux spectateurs.



L'équipe des pompiers Limognais entourés des personnalités invitées dont les maires du territoire.

Des informations importantes à noter sur l'agenda des limognais



ENQUÊTE HABITANTS
LES CAUSSES DU QUERCY RÉVISION DE LA CHARTE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Réunions de révision de la charte Parc Naturel Régional des Caussez du Quercy le lundi 18 mars 2024

Tous les habitants du Parc sont invités à participer au lieu de leur choix.
Pour les limognais ce sera la **salle de Vaylats à 18 h.**

Logo CAP 2042, Parc Naturel Régional des Caussez du Quercy, UNESCO, and other logos.

Réunion publique



le jeudi 21 mars à 20h à la Halle

Objet : information sur l'adressage, attribution d'un nom à diverses rues, chemins et autres ; informations diverses

Justice et médiation

Les permanences du conciliateur de justice ont lieu à la Mairie de Limogne en Quercy les après midi des dates suivantes :
29 mars, 31 mai, 28 juin.
Rendez vous obligatoires à prendre en Mairie.

C'est le printemps



PLUI : le moment de réagir

Dates de l'enquête publique
lundi 25 mars de 14 h à 17 h et lundi 29 avril de 9 h à 12 h,
à la Mairie de Limogne.



« On dit que... »

des nouvelles à la pelle et à la pioche !

On dit que... certaines adresses vont être supprimées. Faux ; elles n'existent pas puisqu'elles sont créées hors la loi... et donc elles ne peuvent être supprimées. Bien vu !

On dit que... les travaux du pôle de santé-habitat ont bien avancé. Le terrassement et la pose des réseaux sont terminés. Le chantier est interrompu jusqu'à début avril pour laisser les matériaux en pause. La patience des riverains a été mise à rude épreuve. Merci à eux !

On dit que... les chicanes de ralentissement ont été posées le 8 mars. Record de vitesse enregistré par les radars « pédagogiques » : plus de 140 km/h. Là, ce n'est pas de la pédagogie qu'il faut à ces fous du volant !

On dit que... la nouvelle rue créée en traversée du nouveau site santé-habitat portera le nom de RUE MONA OZOUF qui fut résidente de Limogne. Elle reliera la rue du Moulin et la désormais « PLACE DU QUERCY ». Ce nouveau nom remplace des appellations comme le parking du Crédit Agricole, de la route de Cahors ou « de la 911 ». Au moins c'est clair.

On dit que... le projet de hameau léger suscite des inquiétudes et aussi de l'intérêt. Normal pour une idée novatrice.

On dit que... le festival « Septième Ciel » est annulé. Dommage. Rien ne se fait sans beaucoup de bénévolat et de la chance avec le ciel sans pluie. Ce ne fut pas le cas en 2023.

On dit que ... la municipalité a lancé un projet de champ photovoltaïque. Modeste et original et participatif. On en parle lors d'une réunion spéciale ouverte à tous, prévue **le 10 avril à 20 h à la Halle.** On l'a bien noté sur l'agenda. Et l'avis du Parc Naturel est à priori favorable...

On dit que ... le secrétariat de mairie est souvent interrogé sur 2 numéros :

l'assistante sociale : 05.65.53.47.70 ; France-services : 07.89.92.34.01.

Signé : L'oreille interne

Le Gazouillis de Limogne en Quercy, est aussi sur le site : www.mairie-limognequercy.fr . Utilisez le QR code affiché à la mairie et chez vos commerçants pour le lire ou le transférer.

Dir. de la publication : Jean Claude Vialette. Rédaction mise en page : M. Ortalo-Magné, Photos M.O-M. . 11/03/2024

Il est possible de suivre l'activité économique, sociale, culturelle et touristique sur les adresses suivantes : <https://www.intramuros.org/limognequercy> et sur le site internet de la mairie.